

a semblé afficher quelque cynisme hier au sujet des compagnies. Il a déclaré que certaines des dispositions touchant la question des renseignements étaient superflues et que l'objectif principal d'une compagnie était de gagner de l'argent plutôt que de satisfaire les besoins économiques et sociaux des Canadiens. C'est un homme qui a acquis quelque expérience dans ce domaine. Il me semble qu'il frémirait s'il réalisait quelle tendance se dessine actuellement en ce qui concerne l'intégration de notre économie dans celle d'un autre pays. Je pense ici à une intégration comportant un pouvoir de direction et de décision, plutôt qu'un investissement de capitaux. Les mesures complexes qu'adoptent ces sociétés constituées font qu'il est très difficile de retrouver ou de définir la propriété. Le chef de notre parti a proposé des mesures que le gouvernement actuel devrait adopter pour protéger l'industrie canadienne. Il a d'abord parlé des prises de contrôle, et d'une surveillance visant à établir si ces prises servent les intérêts des Canadiens. Il a également parlé d'une agence commerciale d'État chargée d'activer les exportations. Nous nous rappelons tous notre expérience malheureuse en ce qui concerne la vente de camions à la Chine, et de blé et de farine à d'autres pays.

● (3.40 p.m.)

Nous savons que nombre de filiales américaines au Canada enfreignent la loi américaine sur les activités commerciales avec l'ennemi. Il ne le faudrait pas. D'après la recommandation du rapport Watkins, la création d'une société commerciale nationale aiderait à résoudre ce problème. J'aimerais que l'on apporte des modifications à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Hier ou avant-hier en lisant le *Globe and Mail* j'ai vu que l'on avait imposé une amende de \$40,000 à l'ERCO, j'ai alors compris que cette peine pécuniaire n'était pas suffisante parce que ces sociétés sont si puissantes qu'une amende de \$40,000 ne les empêche guère de continuer à exercer leur activité au Canada. Le Nouveau parti démocratique a aussi proposé que le Canada adopte un taux de change variable qui lui permettrait d'avoir une attitude plus souple en matière de change étranger et de réserves étrangères.

En terminant monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous rappeler les paroles de la chanson canadienne bien connue «This land is your land, This land is my land, from Bonavista to Vancouver Island». Je préfère que nous continuions à la chanter ainsi au lieu d'entendre les Américains fredonner qu'ils sont chez eux de l'Arctique à la pointe du Texas. A moins que le gouvernement ne

prenne immédiatement des mesures pour appliquer certaines recommandations énergiques du rapport Watkins et d'autres présentées par le chef de notre parti, nous devrons, j'en ai peur, chanter en chœur avec les Américains qu'ils sont chez eux de l'Arctique à la pointe du Texas.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, lorsque le 10 décembre on a étudié à la Chambre le bill C-4 tendant à modifier la loi sur les corporations canadiennes, je n'ai pas eu l'occasion de prendre la parole. J'apprécie donc beaucoup l'occasion de faire maintenant quelques brèves observations. Il s'est dit bien des choses à la légère au cours du débat. On nous a dit comment les sociétés doivent se comporter pour être bons citoyens. On nous a parlé du contrôle de notre économie, de l'entrée des capitaux américains, de la mainmise américaine et des nombreux autres sujets qui ont fait l'objet de discussions. Quant à moi, j'aimerais m'en tenir à deux choses. La première: certaines des applications des problèmes pratiques qu'entraînerait l'entrée en vigueur de ces modifications. La deuxième: certains des principes qui entrent en jeu dans une mesure législative semblable.

Je dirai d'abord que dans la mesure où cette loi aidera à protéger les investisseurs, les créanciers et le public en général, je l'appuie. D'autre part, il faudrait s'arrêter à certains amendements qui ont trait aux deux aspects de la question que je viens de mentionner. D'aucuns voient dans les maisons d'affaires et les propriétaires de grandes entreprises les «gros méchants» qui sont la cause de tous nos ennuis au Canada. Permettez-moi de rappeler à ceux qui parlent ainsi que ce sont ces compagnies qui fournissent des emplois et qui apportent beaucoup à l'économie du Canada. A mon avis, nous ne devrions pas adopter une mesure qui rendrait l'exploitation des grandes compagnies encore plus pénible.

Pour ce qui est des problèmes d'ordre pratique, nous demandons aux compagnies, par cette mesure, d'accroître leurs travaux de comptabilité et de tenir plus de registres. Il s'agit des entreprises qui recueillent les cotisations du Régime de pensions du Canada, les cotisations de l'assurance-chômage et les recettes provenant de la vente des obligations d'épargne du Canada. Elles perçoivent également les taxes de vente fédérales et provinciales. Elles font une bonne part de la comptabilité gouvernementale. Maintenant, le ministre leur demande de faire encore plus. Il voudrait qu'elles produisent encore plus de documents et qu'elles accomplissent d'autres fonctions qui ne leur procurent aucun profit ni aucun avantage.